

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 septembre 2016 à 19h30

Le Conseil municipal dûment convoqué le 01 Septembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, MAYRAN Annick, MM : CHATAGNON Pascal, D'ESPAGNAC Nicolas, LANDIER Sébastien, MUNIER Maurice, SUTRE Sébastien, THERMIDOR Frédéric, WILMART Eric

Excusés : LIAUD Sandra, SOULAS Céline, DUMOUSSEAU Eric (procuration à LANDIER Sébastien)

Secrétaire : MAYRAN Annick

Le compte rendu du Conseil Municipal du 05 Juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

1- RPQ\$ 2015 (assainissement)

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de FOUSSIGNAC. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

2- - Voirie mutualisée - Programme 2016

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la réflexion du schéma de mutualisation des services, la réflexion s'est portée sur les travaux de voirie dans les communes éligibles au FDAC (*fonds départemental d'aide aux communes*) ; les groupements de communes étant éligibles chaque année pour la moitié de leur voirie.

Les communes de Bassac, Bourg-Charente, Foussignac, Gondeville, Mainxe, Mérignac, Les Métairies, Réparsac et Sigogne se sont déclarées intéressées pour la réalisation des travaux de voirie en prestations de services par la communauté de communes de Jarnac – programmation 2016.

Monsieur le maire expose au conseil municipal le programme 2016 de travaux de voiries mutualisées dont font partie les travaux prévus sur la commune

Le montant prévisionnel de l'opération sur la commune est de **74 329,80 € TTC**

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- approuve la réalisation de l'opération de voirie mutualisée sur la commune estimée à 74 329,80 €
- décide de confier la réalisation de cette opération à la communauté de communes de Jarnac,

- autorise Monsieur le maire à conclure et signer une convention avec la communauté pour la réalisation de ces travaux établissant notamment :
 - l'objet de l'opération et son mode de financement,
 - la mise à disposition gratuite nécessaire à l'aménagement proposé,
 - la remise des travaux réalisés à la commune qui en restera propriétaire,
- approuve la convention dans tous ses termes
- inscrit les crédits sur le C/2315 de l'opération 125

3- - Reprise de la voirie - Lotissement Monsieur Constantin

Dans le cadre de la reprise de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage public du Lotissement « Les Tartres » Rue des Fins Bois Monsieur le Maire relate au conseil municipal la rencontre en date du mardi 19 juillet 2016, en présence de Monsieur Christophe CONSTANTIN, du Cabinet TOPO 16, de Monsieur Sébastien LANDIER 1^{er} adjoint, afin d'effectuer l'état des lieux avant rétrocession à la commune.

Monsieur le Maire et Monsieur LANDIER ont constaté que l'aire de retournement n'était pas en enrobé mais gravillonnée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité refuse la reprise de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage public tant que les travaux d'enrobé n'auront pas été effectués par Monsieur Constantin.

Un courrier lui sera fait en ce sens.

4- - Redevance d'occupation du Domaine Public 2016 – GRDF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune va percevoir une redevance d'occupation de domaine public pour le gaz d'un montant de 254 €. Une délibération doit être prise à sujet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte cette redevance d'occupation du domaine public 2016 à l'unanimité.

5- - Différent entre les propriétaires des jardins - Impasse des Venelles

Monsieur le Maire expose le différent qui oppose 2 riverains concernant l'Impasse des Venelles Route de Vaux-Rouillac

Monsieur le conciliateur judiciaire est intervenu et propose que la commune prenne la venelle en voie publique.

Après discussion, le conseil municipal décide à 10 voix contre et 1 abstention de refuser la proposition de Monsieur le conciliateur judiciaire.

6- - Rapport des commissions - Fêtes et cérémonies – Bâtiments

- Commission fêtes et cérémonies

Le flash info est prêt et sera distribué 3^{ème} semaine de septembre.

La commémoration du 11 novembre sera suivie d'un repas choucroute où tous les habitants sont conviés pour un prix qui ne dépassera pas 20 €. Il sera gratuit pour les plus de 60 ans, le repas des aînés d'avril dernier ayant été annulé faute d'inscriptions suffisantes.

Les samedis 3 et 10 décembre prochains, les enfants de la commune seront invités à participer gratuitement à des ateliers créatifs autour du thème de Noël.

Tous les enfants âgés de 6 à 12 ans pourront s'inscrire à ces ateliers

Quatre adultes encadreront ces ateliers mais si des ados le souhaitent, ils pourront aussi aider à l'encadrement.

Toutes les créations serviront à décorer la salle et le sapin du Noël des enfants de Foussignac.

Le Noël de la commune est programmé au dimanche 18 décembre 2016.

- Commission bâtiments

Monsieur CHATAGNON informe le conseil municipal que :

- Le Permis de construire du local associatif est déposé.
- Les portes de la salle des fêtes ont été changées
- Le devis pour la rambarde des escaliers menant à la salle Sauvannet est signé
- L'entreprise Taureau intervient dès la semaine prochaine afin de changer la zinguerie de la Mairie.
- Le calendrier d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite est en cours d'élaboration.

7- - Questions diverses:

- Monsieur André, propriétaire du terrain Route de Jarnac « Lotissement de la Beausse » propose de céder la parcelle à la commune, à charge de celle-ci de viabiliser le terrain, de vendre les lots et de rétribuer Monsieur André d'un montant à fixer par parcelle vendue.

Le conseil municipal refuse cette proposition.

- Monsieur le Maire expose l'analyse des offres de la commission d'ouverture des plis concernant le marché de maîtrise d'œuvre "Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif - Rue de Cognac"
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du Marché avec HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT pour un montant HT de 4 394.50 € ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a passé commande d'un nouveau véhicule pour les services techniques de Foussignac.
Il propose de mettre en vente le véhicule actuel (Citroën JUMPER) dès réception du nouveau camion.
Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorisent Monsieur le Maire à mettre en vente le camion de marque Citroën immatriculé 5431-TH-16 et à signer tous les documents inhérents à cette vente.
- Monsieur le Maire informe le conseil que Madame MAUZE Catherine a renouvelé sa demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles
- Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de l'association Zumb'N'Sigogne de mise à disposition de la salle des fêtes du lundi au jeudi en soirée afin d'accueillir les cours de Zumba. Actuellement dispensés à Sigogne.
L'association compte une centaine de membres et transférera son siège social sur notre commune.
Nous mettrons à leur disposition l'ancien local technique afin de stocker leur matériel.
Le conseil est favorable à cette demande
La salle sera mise à disposition sans chauffage et une convention d'utilisation de la salle sera signée avec Madame la Présidente de l'association.
- Veolia effectuera semaine 38 les travaux d'extension du réseau d'eau potable Rue de la Beausse (à la charge du SIAEP de la Région de Foussignac), reste à la commune la charge de la bouche à incendie.
- Le Cabinet ABAQUE se rend à la mairie mardi 13 à 10h afin de travailler sur le plan du futur lotissement communal.
- Monsieur le Maire fait part au conseil du décès de Monsieur Pierre Labrousse, ancien agent communal et garde champêtre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h05.